

Communiqué de presse

SIGNATURE D'UN ACCORD SUR LES LOYERS DES COMMERCES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE

A la suite de négociations initiées par le Ministère de l'Economie et des Finances, le CNCC s'est associé à la publication d'un communiqué commun à plusieurs fédérations de bailleurs et de commerçants concernant le traitement des loyers pendant la période du second confinement.

Le CNCC salue cet engagement du gouvernement à la suite de la décision administrative qu'il avait prise de fermer tous les commerces dits non-essentiels à partir du 30 octobre, et recommande à ses adhérents propriétaires d'appliquer l'accord conclu.

Il rappelle par ailleurs que cet accord doit privilégier-sauf cas particulier-les locataires à jour du règlement de leurs loyers de juillet à octobre inclus et de leurs charges locatives.

Le CNCC remercie Bruno Le Maire d'avoir obtenu du gouvernement et du parlement un accord sur le crédit d'impôt. Il lui renouvelle son souhait d'une réouverture de l'ensemble des commerces au plus tard le week-end du 27, 28 et 29 novembre avec un renforcement des protocoles sanitaires si nécessaire. Il lui demande enfin de faire pression sur les « pure-players » pour les convaincre de reporter l'opération dite du « Black Friday » jusqu'à ce que tous les commerces aient rouvert afin de ne pas créer une situation de distorsion de concurrence inacceptable, à l'exemple de ce qui avait déjà été fait lorsqu'il avait été enjoint à la grande distribution de fermer certains de ses rayons.

À propos du CNCC

Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective, le travail en commun et les bonnes pratiques de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble.

Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant plus de 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.

Contact Presse :

communication@cncc.com

Delphine Bosc

Delphine.bosc@shan.fr

07.76.09.21.71